

EMPLOI CRS & DÉROGATION DROITS REPOS

Les CRS sont la Réserve Générale de la PN et les dérogations sont possibles

Mais pour les services connus à l'avance, les autorités doivent :

- ✓ ANTICIPER A MINIMA
ET
- ✓ GARANTIR LES DROITS

- ➡ Sur les repos inter services
- ➡ Sur les RD
- ➡ Sur les neutralisations.

**À ce rythme,
on n'aura pas
de médailles aux JO !!!**

